



Bordeaux, le jeudi 19 mai 2022

A Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux  
5, rue Joseph Carayon Latour  
BP 935  
33 060 Bordeaux-Cedex

**Objet :** CTA du 24 mai 2022 – Questions diverses FSU

Madame la Rectrice,

Nous souhaiterions soumettre diverses questions à l'ordre du jour du CTA du 24 mai 2022 :

1. Concernant les congés de formation professionnelle, quelles sont pour le 1<sup>er</sup> degré les dotations en nombre au niveau de chaque département pour l'année 2021-2022 ? Y a-t-il un fléchage ministériel consacré à ce congé formation ?  
Quels sont les critères de priorisation pour l'attribution de ces congés pour les enseignants ?  
Y a-t-il une harmonisation académique ?
2. Combien d'AED préprofessionnels seront affecté.e.s au total à la rentrée prochaine dans l'académie? L'administration pourra-t-elle communiquer la liste des établissements dans lesquels ils et elles sont affecté.e.s ?
3. Concernant les chiffres transmis par le ministère sur les postes PsyEN EDO pour l'académie de bordeaux, comment expliquer la différence entre les 188.5 postes annoncés et les chiffres communiqués en réponse à une de nos questions diverses, qui eux, font état de 158 postes de PsyEN EDO et 21 de DCIO (soit un total de 179 postes auxquels il faudrait ajouter les postes en SAIO) ?
4. Pour l'EAF, est-il possible d'envoyer une circulaire aux chef.fe.s d'établissement précisant que les personnels corrigeant ou interrogeant dans le cadre de l'EAF soient dispensé.e.s de cours et de surveillance dès lors que les récapitulatifs de textes ou les copies sont disponibles ?
5. Toujours à propos l'EAF, les préconisations qui, sur proposition du SNES-FSU, ont été adoptées par les représentant.e.s des personnels en CHSCTMEN, le 3 décembre 2021 seront-elles appliquées dans notre académie ?

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.

Pour la FSU  
Hugo Lassalle